

## Communiqué de presse

Paris le, 26 septembre 2017

### **Partenariat Joon et Airbnb experience : Les professionnels du tourisme en appellent au respect de la morale citoyenne !**

*C'est avec l'espoir de doper son activité que la filiale d'Air France, Joon, a noué un partenariat avec la plateforme de location d'appartements entre particuliers Airbnb, qui s'est aussi diversifiée en proposant de s'initier à des activités locales moyennant finance. Toutes les conditions légales et morales sont-elles réunies dans ce partenariat ? s'interrogent déjà les professionnels du tourisme.*

Le GNI et l'Ahtop s'interrogent sur ce partenariat entre une filiale d'Air France, subventionnée à hauteur de plusieurs milliards d'euros par l'Etat et les contribuables français, et la plateforme Airbnb et ses nouveaux services payants tels que « Airbnb experience ». Cette multinationale qui use de toutes les failles du système fiscal français pour ne déclarer que 2% de son chiffre d'affaires en France et ne créer quasiment aucun emploi.

« Les professionnels du tourisme souhaitent obtenir l'assurance que lors de la conclusion de ce partenariat entre ces deux sociétés toutes les garanties légales et morales ont été prises.

A l'heure

où le Président de la République, Emmanuel Macron, se bat pour imposer les Gafa sur le chiffre d'affaires réalisé en France,

où le Ministre de l'économie, Bruno Lemaire, déclare « *que la situation fiscale en France des plateformes numériques comme Airbnb [est] "inacceptable" et qu'il est de notre droit aussi d'exiger de la part d'Airbnb et de toutes les plateformes du numérique une juste contribution au trésor public français* »\*,

où l'ensemble de la classe politique découvre les dégâts occasionnés par les montages fiscaux échafaudés par les plateformes de la pseudo économie collaborative,

Nous, professionnels du tourisme, ne comprendrions pas qu'Air France, dont l'Etat est le principal actionnaire, n'ait pas assorti ce partenariat de clauses visant au strict respect des règles sociales et fiscales françaises et qu'il ne se soit pas assuré que la totalité du chiffre d'affaires réalisé via les « expériences » vendues en France soit bien déclaré en France.

Nous interpellons donc le président d'Air France afin qu'il réponde aux professionnels du tourisme comme à l'ensemble des contribuables français ! Si tel est bien le cas alors nous continuerons de nous réjouir de cette initiative comme de toutes celles qui participent au développement du tourisme français, moteur de la croissance », déclarent Didier Chenet, président du GNI et Jean-Bernard Falco, président de l'Ahtop.

Le GNI et l'Ahtop rappellent qu'ils ne s'opposent en aucun cas aux plateformes de location pour peu que celles-ci respectent et fassent respecter les obligations fiscales, sociales et réglementaires. A cet effet, ils rappellent leur exigence d'une concurrence saine et équitable pour tous les acteurs professionnels du tourisme.



## **Communiqué de presse**

Paris le, 26 septembre 2017

### **\*Propos recueillis le 9 août 2017**

#### **A propos de**

#### **AhTop**

Créée le 21 Juillet 2015 et déjà forte de près de 30.000 adhérents, l'AhTop (Association pour un Hébergement et un Tourisme Professionnels) a vocation à fédérer l'ensemble des professionnels de la filière touristique et unifier en son sein tous les acteurs économiques pour promouvoir un hébergement de qualité et un haut niveau de service et contribuer ainsi à l'attractivité touristique de la France. Elle rassemble les organisations syndicales telles que le GNI-SYNHORCAT, la FAGIHT qui en sont membres fondateurs, la FNAIM, l'UNIS, le SNPI, la chaîne internationale Best Western, la fédération des professionnels parisiens des chambres d'hôtes ainsi que différents acteurs de la filière touristique française (secteur hôtelier, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, restauration, agences de voyage, professions immobilières et syndicats de copropriété).

#### **GNI de l'Hôtellerie- Restauration**

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du GNI et du GNI-Synhorcat, Pascal Droux, président du GNI-FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du GNI-CT-CHRD est également président délégué du GNI.

#### **CONTACT PRESSE**

**Adeline CORUS** – a.corus@gni-hcr.com – 06 62 75 25 18